Image not found or type unknown

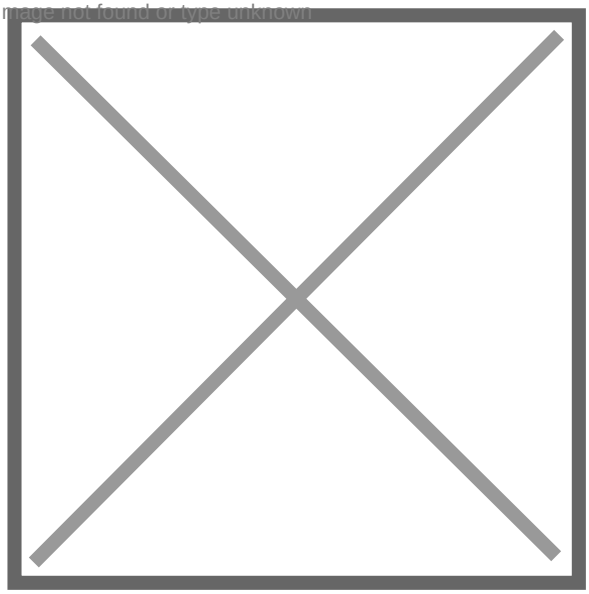

Montant de la prime de licenciement

Par **LEFEBVRE**, le **29/11/2008** à **00:06**

je tavaille depuis 1996 pour une brasserie en tant qu'animatrice des ventes et je vais etre licenciee economique.Qu'elle sera le montant approximatif de ma prime, je fais partie de la convension CCN des eaux emb ,brsa et bieres. Mon salaire brut mensuel s'eleve à 1020 EUROS et annuel brut à 14570.euros. quel est le montant legal de la prime? Je vous serais tres reconnaissante de m'accorder une reponse merci beaucoup

Par **Visiteur**, le **29/11/2008** à **08:30**

bonjour,

l'indemnité de licenciement est de 1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté + 2/15 de mois par année au dela de 10 ans d'ancienneté.

le salaire à prendre en compte pour le calcul est le 1/12ème des salaires bruts des 12 derniers mois
ou si plus avantageux le 1/3 des 3 derniers mois (primes à prendre au prorata)

les années d'ancienneté comptent et les mois sont proratisés..

donc difficile de vous donner une estimation sans connaitre exactement tous les paramètres...

je vous ai donné la formule.... à votrre calculette....

bon week end

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés